

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi quinze décembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

8 décembre 2023

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émile DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication

sur le site internet de la ville,

18 décembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 26

Procurations :

M. Christophe GIRARD à M. André RIC, M. Alexandre VOIMENT à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Excusés :

M. Éric BLONDEL, M. Dominique GALLIER, Mme Steffie HAMEL.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-106	Convention SDE – éclairage des courts extérieurs de tennis
------------	--

Les courts de tennis de la commune de Rives-en-Seine sont situés sur le territoire de Villequier, le long de la RD 81 et les travaux concernant l'éclairage sont assurés par le SDE76 dans ce secteur.

Un avant-projet remis par le SDE 76, dénommé EP-2023-0-76164-M6027-1-1-2, « Villequier RD81 (tennis Club) », permettra de mettre en lumière les 2 terrains de tennis extérieurs avec la création d'un réseau de 90 mètres et l'installation de 8 rampes Led longues et 2 rampes Led « balles hautes ». Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 41 247,78 euros TTC et la commune participera à hauteur de 22 567,92 euros TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'adopter le projet.
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2024 pour un montant de 22 567,92 euros TTC.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.
- De l'autoriser à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ces propositions.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Bastien CORITON



Coriton

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET